



50/2023

MAIRIE



Lit-et-Mixe

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le vingt juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M.J RUSKONE - M. J.WATIER - M D.DUFAU - M. S. LABAT - Mme L. LESBATS - M. T. LAMARQUE - Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT - M. F.PEHAU - M. C VIGNEAU - M. G NAPIAS - Mme C GUILLET - Mme I LESBATS - M G VILLENAVE

**ABSENTS :** Mme V. DOUET, Mme S. CHAMPILOU, M. T. DEVERT, Mme C. LACOSTE, M S GILBERT excusés

**POUVOIRS :** Mme V. DOUET donne pouvoir à Mme I. LESBATS- Mme S. CHAMPILOU donne pouvoir à M. J. WATIER - M. T. DEVERT donne pouvoir à M. S. LABAT - Mme C. LACOSTE donne pouvoir à M D.DUFAU - M S GILBERT donne pouvoir à M. C VIGNEAU

Mme LESBATS Isabelle est élue secrétaire de séance

**Membres en exercice : 19 Présents : 14 Procuration : 5**

## **OBJET : PLAN DE REFERENCE**

M. le Maire expose au conseil municipal,

En raison de son attractivité, la commune connaît actuellement un bouleversement de son tissu urbain, avec une démographie en évolution croissante. De nombreux projets de constructions ont eu une forte incidence sur la forme urbaine de la commune et sur le prix de l'immobilier en hausse pour ce secteur. Le centre historique est bien identifié de par ses équipements publics, église, office de tourisme, Mairie, école, commerces, équipements de services, nouvelle médiathèque, etc.

Les déplacements et le trafic dans le centre bourg restent un des problèmes majeurs qui provoquent des conflits d'usages au niveau des axes principaux. La municipalité souhaite réfléchir à l'image d'identité de la ville, à des déplacements apaisés dans son centre bourg et notamment sur la route départementale RD652 afin d'imaginer un développement urbain cohérent.

Dans le plan de référence, il s'agira d'identifier les problématiques locales, mais aussi de partager ces constats avec de nombreux partenaires, et de mobiliser ses acteurs dans la mise en oeuvre de solutions adaptées.

L'objectif général du plan de référence est de permettre aux élus de disposer d'une vision d'ensemble du développement de la commune et principalement du bourg de Lit, et de définir des actions d'aménagement, échelonnées dans le temps.

Il s'agira ainsi de proposer un processus d'évolution d'urbanisation maîtrisée du centre-bourg, avec un objectif de sobriété foncière et qualité urbaine.

Enjeux principaux de la commune de Lit-et-Mixe

- La requalification et valorisation du centre-bourg de Lit afin de « retrouver » une visibilité du noyau historique avec le patrimoine architectural qui l'identifie. Il s'agira de valoriser le patrimoine architectural en préservant les vues ouvrant sur les paysages remarquables, et permettant de mieux identifier les éléments patrimoniaux.

- La sécurité, la fluidification et hiérarchisation des routes (notamment la RD652, RD88), et l'optimisation des voies secondaires existantes (possibilité de voies de délestage en partie ouest, de contournement sur la partie est) afin d'apaiser la circulation sur l'axe majeur de trafic automobile et poids lourds. Adapter l'offre de stationnement en centre-ville en calibrant ses espaces publics (places, placettes, parvis) et en optimisant les places existantes. Le mode doux devra être privilégiés.

- Les espaces publics devront accentuer les abords des équipements communaux et le tissu commercial dans le centre historique de même ils devront conforter les usages des liaisons douces en dehors pour relier les quartiers et équipements publics.

- La valorisation des trames urbaines vertes et bleus du coeur de ville, afin de préserver la biodiversité dans le bourg.

- La recomposition du tissu urbain afin de mieux intégrer les futurs projets immobiliers (permis d'aménager privés et communal), qui devront tenir compte des configurations des parcelles et des formes urbaines bâties. Ces projets devront intégrer en amont les modes de déplacements doux afin de connecter la vie du bourg à la dynamique de l'habitat dense

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la commande publique

Ayant entendu l'exposé de Mr Daniel DUFAU, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **décide** le lancement de l'étude du PLAN DE REFERENCE conformément au cahier des charges établi par la CAUE des Landes

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le : consultation en

ID : 040-214001570-20230726-DEL\_50\_2023-DE



- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne le lancement de la procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès des organismes partenaires

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire,**

Gérard NAPIAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat